

N° DEL/2026-009

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 2 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1): M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Convention « volet accompagnement » sur la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières et les Communautés de Communes du Pays d'Uzerche et Tulle Agglo dans le cadre du service public intercommunautaire pour la renovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze – Pacte Territorial France Rénov'

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Anah n°2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du « Pacte territorial France Rénov' » ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Anah n°2024-34 du 9 octobre 2024 d'adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG "Pacte territorial France Rénov' " ;

Considérant la convention de Pacte territorial – France Rénov' (PIG) Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze conclue pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029

Contexte :

Le territoire de Haute, Moyenne et Midi Corrèze, Espace Conseil France rénouv', regroupe 7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Tulle agglo,
- CC Midi Corrézien
- CC Xaintrie Val Dordogne,
- CC Pays d'Uzerche,
- CC Egletons Ventadour Monédières,
- CC Vézère Monédières Millesources,
- CC Haute Corrèze Communauté.

Ces EPCI travaillent ensemble depuis 2021 sur la problématique de la rénovation énergétique et sont liés par une convention partenariale identifiant l'Agglo de Tulle maître d'ouvrage de l'opération. Ce territoire s'est tout d'abord inscrit dans le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) puis un Programme d'intérêt général (PIG) Pacte territorial France Rénouv' dénommé Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze a été signé à l'échelle de ces 7 EPCI le 31 janvier 2025 avec effet du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Il comporte les volets dynamiques territoriales (volet 1) et information, conseil, orientation (volet 2).

Les enjeux identifiés dans ce pacte sont les suivants :

- Lutte contre la vacance,
- Lutte contre l'habitat indigne,
- Adaptation aux spécificités démographiques (vieillesse de la population, desserrement des ménages, croissance démographique atone),
- Revitalisation des centre-bourg, et des centres anciens,
- Réhabilitation du parc privé ancien à valeur patrimoniale,
- Lutte contre les passoires énergétiques et la précarité énergétique,
- Accompagnement des copropriétés.

Les choix stratégiques de ce service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze dès sa création ont été de :

- Créer un guichet de rénovation de l'habitat s'adressant à tous les publics sur toutes les thématiques ;
- Améliorer ainsi la communication et la lisibilité de l'information sans distinction des différents programmes complexes pour les usagers, en les rassurant du fait de la proximité et de l'implication des EPCI ;

- Avoir une équipe de conseillers performants formés sur les différents volets administratifs et techniques et en capacité de monter en compétence ;
- Assurer les premiers conseils par téléphone et surtout des conseils personnalisés par des déplacements à domicile ;
- Encourager la rénovation performante par un accompagnement des ménages ;
- Offrir un accompagnement administratif pour les ménages en précarité numérique en s'appuyant sur les France Services ;
- Sensibiliser les ménages et créer un réseau de professionnels engagés.

M. le Président expose : comme mentionné dans le pacte territorial, l'objectif des communautés de communes est de signer une convention volet 3 accompagnement dès 2026 pour les publics modestes et très modestes et propriétaires bailleurs.

Le volet d'accompagnement s'inscrit dans la continuité des programmations finalisées au 31/12/2025 : opérations programmées d'amélioration de l'habitat finalisées pour Tulle Agglo ainsi que la communauté de communes du Pays d'Uzerche et le programme d'intérêt général pour la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières.

Les objectifs d'accompagnement présentés dans la convention sont globalisés pour ces trois EPCI sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Objectifs prévisionnels globaux de la convention :

Mission accompagnement	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Nombre de logements - Propriétaire occupant	200	200	200	200	800
Dont rénovation énergétique – ménages très modestes	78	78	78	78	312
Dont rénovation énergétique – ménages modestes	39	39	39	39	156
Dont rénovation énergétique avec une intervention sur l'habitat indigne ou dégradé	4	4	4	4	16
Dont lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé	4	4	4	4	16
Dont accessibilité ou adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap	75	75	75	75	300
Nombre de logements - Propriétaire bailleur	20	25	29	31	105
Dont rénovation énergétique – ménages très modestes	0	1	0	1	2
Dont rénovation énergétique – ménages modestes	1	1	1	1	4
Dont rénovation énergétique – logt conventionné	8	8	8	8	32
Dont lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé - logt conventionné	6	8	10	10	34
Dont rénovation d'un logement moyennement dégradé - logt conventionné	4	6	8	8	26
Dont accessibilité ou adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap	1	1	2	2	6
Dont transformation d'usage	0	0	0	1	1
TOTAL PO/PB	220	225	229	231	905

Soit le détail des objectifs prévisionnels d'accompagnement pour CCVEM :

Mission accompagnement	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Nombre de logements PO	32	32	32	32	128
Dont rénovation énergétique – ménages très modestes	11	11	11	11	44
Dont rénovation énergétique – ménages modestes	5	5	5	5	20
Dont rénovation énergétique avec une intervention sur l'habitat indigne ou dégradé	1	1	1	1	4
Dont lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé	1	1	1	1	4
Dont accessibilité ou adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap	14	14	14	14	56
Nombre de logements PB	0	0	0	0	0
Dont rénovation énergétique – ménages très modestes	0	0	0	0	0
Dont rénovation énergétique – ménages modestes	0	0	0	0	0
Dont rénovation énergétique – logt conventionné	0	0	0	0	0
Dont lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé - logt conventionné	0	0	0	0	0
Dont rénovation d'un logement moyennement dégradé - logt conventionné	0	0	0	0	0
Dont accessibilité ou adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap	0	0	0	0	0
Dont transformation d'usage	0	0	0	0	0
TOTAL PO/PB	32	32	32	32	128

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les objectifs prévisionnels d'accompagnement de la CCVEM ;
- **Approuve** le projet de convention « volet accompagnement » sur la CCVEM et les communautés de communes du Pays d'Uzerche et Tulle Agglo ;
- **Autorise** M. le Président à signer ladite convention.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,


Communité de Communes
Vantaour Egletons Morédières
Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26